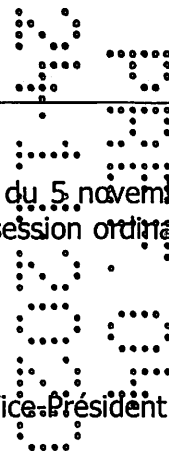


**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL « Olivier
MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL



Le lundi 23 novembre 2020 à 10 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 5 novembre 2020, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente en visio-conférence.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Sandra FAURE, Vice-Présidente de Durance Luberon Verdon Agglomération
Madame Martine THIEBLEMONT, représentant Provence Alpes Agglomération,
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint
Vanessa CHARLES, Directrice de la Culture du Conseil départemental
Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de Durance Luberon Verdon agglomération

Etait absent excusé :

Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte.

Délibération n° 2020-28

OBJET : Modification de la régie d'avance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° 08 (16/02/11) du 16 février 2011 relative à la constitution d'une régie d'avance ;

Vu les délibérations des 18/01/12, 9/10/2015 et 7/11/2016 modifiant la régie d'avance ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Payeur départemental ;

Exposé des motifs –

Il est proposé de modifier la régie d'avance du Conservatoire.
Le conservatoire souhaite ajouter à la liste des dépenses éligibles de sa régie d'avances les abonnements ne pouvant être réglés que par Internet.

Après en avoir délibéré,

– **DECIDE** –

D'approuver l'intégration dans les dépenses éligibles de la régie d'avance des abonnements internet nécessaires au fonctionnement du conservatoire ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2020 du Syndicat mixte de gestion ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 23 novembre 2020.
La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,

Brigitte REYNAUD.

